

DELIBERATION N° 95/05-04 ACQUISITION D'UN IMMEUBLE INDUSTRIEL ET D'UN TERRAIN

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée les propositions retenues lors du D.O.B. 1995, à savoir l'acquisition, par la Ville de LUDRES, d'un immeuble de 1 000 m<sup>2</sup> de surface utile, sis dans la zone industrielle, au 463, Rue Pierre et Marie Curie.

Ce bâtiment comprend 750 m<sup>2</sup> de dépôts destinés à abriter les services techniques, et 250 m<sup>2</sup> de bureaux, réservés d'ores et déjà par les services de la Médecine du Travail. Il est proposé à la vente au prix de 780 000 F hors droit et frais de mutation.

Parallèlement à l'acquisition de ce bâtiment, la Ville de LUDRES se propose d'acquérir une superficie de 3 460 m<sup>2</sup> de terrain, aux fins d'y réaliser un emplacement de stationnement, au prix de 300 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'acquérir l'immeuble sis à LUDRES, 463, Rue Pierre et Marie Curie, de 1 000 m<sup>2</sup> environ, cadastré section AK N° 58 pour 1 347 m<sup>2</sup>, pour 780 000 F hors droits,
- d'acquérir une parcelle de terrain, d'une contenance de 3 460 m<sup>2</sup> situé à LUDRES, cadastrée section AK N° 55 et 56 pour 300 000 F,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés et à accomplir les formalités qui s'y rattachent devant Maître CONREUR, Notaire à NANCY.